

train dépassait le croisement de Collonges et

juste le temps de rétrograder, voyant un

peu auparavant, un mécanicien tra-

versait à toute vapeur le croisement de

Fontaines, alors qu'on attendait un train de

Neuville. Que faut-il conclure de tout ceci ?

1° Que les machines à feu doivent être

conduites par un mécanicien et un chauffeur.

Le mécanicien ne pouvant pas faire son

feu, gravisser et surveiller en même temps

son eau et sa voie.

2° Les employés, conducteurs et contrô-

leurs doivent être suffisamment au courant

du service et assez nombreux, pour que le

chef de train puisse surveiller la marche.

Il ne suffit pas qu'un employé sache faire

la recette, il faut aussi qu'il sache assurer la

marque d'un train. Nous ne blâmons pas les

employés qui assistaient à l'accident, — tous

ont fait leur devoir.

3° Quand une compagnie pousse les écono-

mies au point d'incarner dans la personne

d'un directeur trois fonctions importantes,

il faut au moins que cette compagnie choi-

sisse un homme capable. Avec M. Jacques

Reisser, ce n'est point le cas. Ce monsieur

n'est vraiment bien connu que pour sa ma-

nière originale de parler et d'écrire le fran-

çais, et là-dessus on raconte des détails

excessivement curieux et sur lesquels, après

des renseignements plus précis, nous nous

proposons de revenir.

Voilà cependant le directeur qui s'est

choisi le conseil d'administration de la com-

pagnie de Neuville.

C'est à se demander, monsieur Jacques

Reisser, depuis que vous gêrez les Lyon-

nais, si les exploits de Jacques l'éventreur

vous empêchent de dormir ? TRAM.

Le président. — Savez-vous que vous

avez été condamné quatre fois à la peine de

mort ? — R. Je l'ignore.

D. Avez-vous blessé le gendarme Paoli en

1886 ? — R. Non.

D. Vous souvenez-vous avoir tué le gen-

darme Finelli ? — Je n'en ai aucune souve-

nance.

On arrive au fait pour lequel Bella-

coscia est aujourd'hui traduit devant la

cour d'assises, c'est-à-dire à la tentative

de meurtre contre les gendarmes.

Le président. — Vous souvenez-vous de

cette rencontre ? — Oui, j'avais un troupeau

de chèvres que je gardais et que je pouvais

devant moi ; tout à coup j'entendis des coups

de feu. Je me suis retourné et j'ai vu les

gendarmes après moi. J'étais sans fusil, je

grisais la fuite. Je portais habituellement un

fusil, mais ce jour-là j'étais désarmé.

Le président lui fait remarquer que c'est

in vraisemblable.

L'accusé répond que depuis longtemps on

l'avait laissé tranquille et qu'il avait cessé

de prendre cette précaution. Il ajoute qu'il

n'a aucune connaissance de cette prétendue

tentative de meurtre que par les on-dit, qu'il

est complètement innocent de ce crime.

L'audience est suspendue à une heure.

L'interrogatoire continue.

Le président. — De quoi vivez-vous ? —

R. Des produits de mes bestiaux.

D. On prétend que vous avez été érigé en

percuteur et que vous avez même réclamé

de l'argent en compagnie de votre frère,

tous deux le stylet à la main. (Marques de

dénatation.)

D. Quelle maison habitez-vous ? Pourquoi

la gendarmerie s'est-elle installée chez vous

à Pénica ? De quoi vivez-vous, puisqu'on

a saisi tout ce qui vous appartenait ?

L'accusé ne répond pas.

Le président insiste sur les faits de

réclamation à main armée, Me de Montera

lui fait observer qu'aucune poursuite n'a

été intentée de ce chef, et que, dans tous les

cas, aucun de ces faits n'est postérieur à

rempli de bibelots, de bijoux et d'armes in-

diennes et d'objets rares. L'explorateur, re-

venu à Paris il y a deux jours, fut tout sur-

pris de voir que ces objets avaient disparu.

M. Guéin, commissaire de police du

quartier de la Chapelle-Latin, fut immé-

diatement saisi d'une plainte et procéda à

une enquête. Voici ce qu'il apprend :

Après le départ de l'explorateur, Edouard

Cognon avait fait connaissance d'une jeune

personne qui habitait le rez-de-chaussée de

la maison. Il se lia avec cette femme.

Est-ce à son instigation qu'il eut l'idée de

voler les collections ? Toujours est-il qu'il

montra à la concierge un papier signé « de

Bonchamps » et autorisant Cognon à déma-

nager une partie des objets mobiliers qui

garnissaient l'appartement.

Edouard Cognon s'acquitta si bien de cette

fausse autorisation qu'il enleva tout, à l'ex-

ception des gros meubles de transport

difficile. Il n'apporta même pas une peau

d'ours que l'explorateur avait rapporté du

Thibet, et deux costumes de peaux de lier-

tenant au 20^e régiment de chasseurs à cheval

appartenant à M. de Bonchamps.

Edouard Cognon est recherché par le ser-

vice de la sûreté. C'est un homme de taille

assez élevée, maigre, portant toute sa barbe

blonde, et myope.

M. de Bonchamps part ce soir pour

Bruxelles où il doit rendre compte de sa

mission au roi des Belges. A son retour, il

dressera la nomenclature complète des ob-

jets qui lui ont été dérobés.

Tarare. — Conseil municipal. — Le conseil

municipal se réunira en séance publique,

salle de la mairie, le mercredi 27 courant, à

8 heures du soir.

Retribution. — Les propriétaires et

fermiers de la commune de Tarare qui ont

éprouvé des pertes dans leurs récoltes par

suite des gelées survenues les 46, 47 et

500 francs, couverts par une assurance.

Grâce aux prompts secours, ces commence-

ments d'incendie ont été vite éteints.

Quant à M^{me} Perraud, elle n'a pu fixer

le montant de ses pertes, mais elles sont

égalemeut assurées.

Valence. — L'élection au conseil général.

— Nous n'avons été nullement surpris en

lisant, dans la *Nouvellet*, un

artefact tout à fait remarquable, contre M.

Belat, le sympathique conseiller général du

canton de Valence.

Mais, si M. Belat est si antipathique que

vous bien le dire ce journal, pourquoi au-

cune candidature réactionnaire n'est elle

mise en concurrence avec lui.

Il est vrai que la candidature républi-

caine est la seule qui réunisse la bonne et

forte majorité et elle est représentée par M.

Belat qui sera notre élu dimanche.

L'honorable président du conseil général

rend compte de son mandat, cette semaine,

et terminera par Valence où il donnera une

grande réunion publique, samedi soir, à

8 heures et demie, salle du Théâtre.

Concert de la Fanfare. — Cette société,

qui avait quelque peu disparu du programme

des concerts à tenu à montrer qu'elle mé-

rit encore sa vieille renommée.

Elle a donné un délicieux concert ; pres-

qu'atons les membres étaient présents. M.

Marie, directeur a fait entendre les cinq mor-

ceaux avec un brio et un ensemble parfait,

au milieu des applaudissements de la foule.

Les services des cars-Ripert. — A partir du

mercredi, 3 août, M. Duc, entrepreneur des

cars-Ripert va diviser en deux le service de

la ligne du cimetière au Pont-du-Rhône ; de

cette façon la rue des Alpes et l'avenue de

Chabeuil seront desservies tous les jours,

par douze services d'aller et douze services

de retour, sur chacune de ces deux lignes.

Pour cause de réparations à faire par les

ponts et chaussées au canal de la rue

Montplaisir nord, le service du cimetière

sera suspendu jusqu'au 3 août. A partir du

mercredi, 27 juillet, la ligne de la rue des

Alpes au pont sera desservie par 24 tram-

ways, avec station à Faventines et pont du

Rhône.

Le temps. — Observations du journal, 25 juil-

let, à 4 heures du soir.

Hauteur du baromètre : 762. — Température

+ 28°. — Direction du vent : N.-N.-E. — Maxi-

umum de température dans les 24 heures + 27°. —

Minimum de température dans les 24 heures + 14°.

Situation générale. — La situation reste

belle sur le continent ; les fortes pressions s'y

maintiennent, mais leur maximum se déplace au

Nord, et le baromètre baisse en France. Les

vents du Nord et Est dominent ; la température

se relève.

Dernière heure. — La baisse barométrique

est de 4 millimètres à Bordeaux, 3 à Brest, 2 à

Valencia. Les hauteurs descendent à 768 à Dun-

kerque, 760 à Bordeaux.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps

beau et chaud.

Les instituteurs suivants : MM. Pinet, à

Alix ; Lescure, de Frantz, à Lyon ; Lavenin, à

Civrieu ; et M^{me} Boisson, institutrice à Tar-

are ; Biessy et Reynaud, à Lyon, sont nom-

més titulaires de la médaille d'argent.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire

classique. 1^{re} partie (allemand). Sont défini-

tivement admis :

MM. Bertholet, Bertou, Cherbut, Couard,

Baragnin, Faroux.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire

classique. 2^e partie (anglais). Ont été admis :

MM. Gilbert Bellet, Victor Bellet, Brunet,

Fournier, Orsel, Perrin, Riou, Rouast.

Baccalauréat de l'enseignement spécial

(anglais). Sont admis :

MM. Bléine, Fargier (assez-bien), Fontaney,

Imbert, Papautre, Pinalet, Prost (assez-bien),

LE BANDIT BELLACOSCIA

Bastia, 25 juillet.

Ainsi que l'Echo de Lyon l'annonçait

ce matin, le fameux bandit Bellacoscia

a comparu aujourd'hui devant la cour

d'assises de Bastia.

Avant l'audience

Une foule énorme se presse dès le ma-

tin sur tout le parcours que l'accusé doit

suivre pour se rendre de la prison au

Palais de Justice.

A 10 heures, les gendarmes et le pris-

onnier quittent la prison. Ils sont escortés

par une foule de curieux et par de

nombreux parents et amis du bandit qui

sont arrivés de Bocognano pour assister

aux débats.

Bellacoscia

a la physionomie plutôt patriarcale que

farcouche ; son regard est doux ; il porte

la barbe très longue ; il est vêtu comme

la plupart des paysans corses, veste et

pantalou de velours.

Plusieurs de ses parents sont venus

LES TÉMOINS

On procède à l'audition des témoins.

Le premier entendu, Férendini, un gen-

darme qui faisait partie de la brigade qui a

cerné la maison de Bonelli, déclare qu'il a

essuyé 2 coups de feu, mais qu'il ne sait pas

d'où ils sont partis.

Son camarade, Canessa, déclare que le

brigadier Urciati a tiré un premier coup de

fusil, blessant un bandit qui a pu s'échaper.

2 coups de fusils ont répondu à celui

du brigadier, mais il ne sait pas d'où ils

venaient.

Le témoin n'a jamais vu l'accusé.

Le 4^e témoin, autre gendarme, fait une dé-

position identique.

Le quatrième témoin, Pinelli, a connu

l'accusé quand il était enfant. Il a reconnu

les deux frères sur les lieux, il faisait partie

de la seconde escouade qui a fait feu sur

eux pendant qu'ils fuyaient. Il ne croit pas

Départements

RHONE

Tarare. — Conseil municipal. — Le conseil

municipal se réunira en séance publique,

salle de la mairie, le mercredi 27 courant, à

8 heures du soir.

Retribution. — Les propriétaires et

fermiers de la commune de Tarare qui ont

éprouvé des pertes dans leurs récoltes par

suite des gelées survenues les 46, 47 et

18 avril 1898, sont venus faire à la mairie

la déclaration de ces dommages, et cela

avant le 1^{er} août prochain, dernier délai.

Recompense. — Nous apprenons avec

plaisir que la médaille en vermeil a été

corchée par le ministre du commerce et de

l'industrie à M. Lespinaisse, ouvrier tisseur

dans la maison Martin, de Tarare.

Givors. — Fête des menuisiers-ébénistes.

— Les menuisiers-ébénistes ont célébré hier

leur fête corporative.

Le défilé

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

LE TÉMOIGNAGE DU MORT

Victoire! cria-t-il en repoussant le flot des assésés des deux sexes qui se précipitaient sur lui de nouveau. Du diable si ces coquins n'ont pas été sur le point de me mettre en colère!

l'antichambre. La gitanita ne s'attendait guère à cette ouverture. Mais elle n'était pas beaucoup plus embarrassée que M. le marquis.

toit en lui débordant, comme on disait alors, une demi-douzaine de baisers, il la mit à l'écart.

acceptées, j'achète mon pardon en lui apportant un message. Il mit un genou à terre devant Aurore.

— Je lirai! dit Aurore en essayant ses yeux avec le mouchoir même. Elle s'approcha de la fenêtre et s'agenouilla devant la batiste étendue.

M. le marquis de Ségret méritait la réputation qu'il avait de bien faire les choses. C'était un gourmet d'excellent ton, un magistrat à la mode et un parfait gentilhomme.

RÉGIE D'IMMEUBLES 63, République (centre) Service spécial et emménagement des loyers. Tarif très réduits.

En VENTE à l'Agence FOURNIER LYON, 14, rue Confort, LYON ET DANS SES SUCCURSALES DE SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON, DIJON ET VALENCE

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE souvent en un seul jour, des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens.

LA CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PHthisie MALADIES DES OS, SURMENAGE, etc. en général tous états qui demandent un reconstituant.

ENTREPOT A LYON DES EAUX MINÉRALES De France et de l'étranger COMPAGNIE DE VICHY 16, rue de la République, et 39, quai Perrache

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Grand Annuaire Grand Indicateur Commercial, Industriel, Agricole et Administratif, de l'ISÈRE (1892).

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & CIE Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER

ALCOOL DE Menthe des Alpes seul et véritable antidote épidémique fabriqué avec appareils perfectionnés par J. DELEAIVE, distillateur

DROGUERIE 2, Rue Saint-Côme, à Lyon Fournitures pour Peinture, Teinture, Dégraissage, Liqueurs et Pharmacies.

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON CE QU'ELLE POURRAIT ÊTRE PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE: Chez tous les libraires et dans les kiosques. -- VENTE EN GROS: chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

BOURSE DE LYON Du 25 Juillet 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français, 98 32; Crédit Lyonnais, 788 1/2; An. porteur, 98 50; Mobilier Espagnol, 85...

BOURSE DE PARIS Du 25 Juillet 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AN COURS DE CLOTURE 3 0/0, 98 30; 4 1/2 1892, 106 10; 4 1/2 1893, 106 10...

APRÈS BOURSE Du 25 Juillet 3 0/0 français, 98 42; Douanes, 453 75; Rio Tinto, 408 75; Alais, 131 25; Italien, 90 60; Alpines, 131 25...

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 25 Juillet 1892 MARCHÉ DE LA VILLETTE du 25 Juillet 1892 Bœufs, Amenés, 3035; vendus, 2678; poids moyen, 348; 1^{re} qualité, 154; 2^e qualité, 140...

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISEL - 25 Juillet 1892 Pores. Amenés, 934; vendus, 984; Révol, 2. Prix payé: de 88 à 100 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

JOLIE CHAMBRE MEUBLÉE à louer de suite, rue de la Charité, 39. -- S'adresser au concierge. V. VERMOREL Constructeur à Villefranche

En vente chez les principaux Libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

ACTIENS OBLIGATIONS Trifail, 33 75; N.-H. Hongrois, 142 50; Alpines, 142 50; Furstenberg, 142 50...

SUCRES Blancs n° 3 Courant, 45 40; Aôut, 46 35; 4 derniers, 46 75; 4 premiers, 47 25.

MAISON DE LA VILLETTE du 25 Juillet 1892 Bœufs, Amenés, 3035; vendus, 2678; poids moyen, 348; 1^{re} qualité, 154; 2^e qualité, 140...

ÉTAT-CIVIL DE LYON PREMIER ARRONDISSEMENT. - Néant. DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. - Veuve Pernot, née Marecan, s. p., 60 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. s.

ALAM BICS, CHARRUES VIGNERONNES Tarif envoyé franco. A FAÇON Chapeaux et Capotes, Bonnets et Coiffures, deuil, etc. Parures p^o Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. - Prix réduits.